# Outil d'auto-évaluation institutionnelle, version 2 (OAEI2)

Outil d’auto-évaluation institutionnelle, version 2 (OAEI2) de Rajiv Jhangiani, Oya Pakkal, Catherine Lachaîne et Robert Luke est une adaptation de [Institutional Self-Assessment Tool for OEP Initiatives (ISAT)](https://oepimpact.opened.ca/isat/) de Tannis Morgan, Elizabeth Childs, Christina Hendricks, Michelle Harrison, Irwin DeVries et Rajiv Jhangiani disponible sous licence [Creative Commons Attribution 4.0 International.](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)



**Définitions [elles figureront en haut de chaque groupe de questions pour référence]**

Les pratiques éducatives ouvertes (PEO) sont une description générale des pratiques qui comprennent la création, l'utilisation et la réutilisation des ressources éducatives libres (REL), ainsi que les pédagogies ouvertes et le partage ouvert des pratiques d'enseignement (Cronin, 2017).

Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériels d'apprentissage, d'enseignement et de recherche, quel que soit leur format ou leur support, qui relèvent du domaine public ou sont protégés par des droits d'auteur, qui ont été publiés sous une licence ouverte et qui permettent l'accès gratuit, la réutilisation, l’utilisation à d’autres fins, l'adaptation et la redistribution par d'autres personnes (UNESCO, 2019). Il peut s'agir de manuels, de sites web, d'articles, de simulations interactives, de vidéos ou d'images sous licence ouverte (par exemple Creative Commons).

La pédagogie ouverte fait référence à la fois à un engagement axé sur l'accès à une éducation pilotée par l'apprenant.e et à un processus de conception d'architectures et d'utilisation d'outils d'apprentissage qui permettent aux étudiant.e.s de façonner les biens communs de la connaissance publique dont ils font partie (DeRosa et Jhangiani, 2018). Cela peut impliquer que les étudiant.e.s créent des REL dans le cadre de leurs cours en concevant des « travaux» qui ont une audience plus large, une durée de vie plus longue et un impact plus important que les devoirs traditionnels « jetables » (souvent en utilisant des technologies et des plateformes éducatives ouvertes telles que Wikipedia, Pressbooks, H5P, WeBWork, etc.).

# Groupement 1 : Vision et mise en œuvre

## Intégration de la vision

1. Dans quelle mesure la vision de l'établissement prend-elle en compte les pratiques éducatives ouvertes (PEO), par exemple dans le mandat de l'établissement, son plan stratégique, son plan académique, son plan de recherche ou d'autres documents de planification stratégique?

* La vision de l'établissement englobe les PEO et est étudiée ou imitée par d'autres établissements.
* La vision de l'établissement tient compte de la nécessité de modifier la culture, les politiques et les pratiques pour adopter les PEO.
* La vision institutionnelle tient compte de la manière dont les PEO soutiennent les pratiques d'apprentissage et d'enseignement existantes.
* Vision institutionnelle limitée, accessoire ou informelle qui prend en compte les PEO.
* Absence de vision institutionnelle prenant en compte les PEO.
* Je ne sais pas

## Vision spécifique

1. Quel est l'objectif institutionnel des pratiques éducatives ouvertes?

* Réussite des étudiant.e.s/réussite scolaire
* Effectifs des étudiant.e.s
* Persévérance scolaire
* Participation des étudiant.e.s
* Épargne étudiante
* Flexibilité de l’éducateur.trice
* Innovation pédagogique
* Mission de service
* Réputation de l'université
* Économie de ressources et de coûts dans le développement de matériels et de services
* Amélioration de la qualité
* Autre (veuillez préciser) :

## Mise en œuvre de la vision

1. Dans quelle mesure votre établissement met-il en œuvre des plans d'action pour le rôle envisagé des pratiques éducatives ouvertes?

* Des plans d'action spécifiques pour les PEO sont mis en œuvre dans l'établissement et recoupent des plans ou des stratégies au niveau régional, national ou international (par exemple, la recommandation de l'UNESCO sur les REL).
* Des plans d'action spécifiques pour les PEO sont mis en œuvre dans l'ensemble de l'établissement.
* Des plans d'action pour les PEO sont mis en œuvre dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
* Plans d'action limités, accessoires ou informels et mise en œuvre de la vision des PEO (par exemple, par des membres de la faculté ou des départements spécifiques)
* Absence de plan d'action et de mise en œuvre de la vision des PEO
* Je ne sais pas

## Étape de la mise en œuvre de la vision

1. Les étapes suivantes sont tirées du modèle transthéorique de changement de Prochaska et DiClemente (1984, 1986, 1992). Veuillez sélectionner l'étape à laquelle se trouve votre établissement en ce qui concerne la mise en œuvre de la vision :

* Précontemplation : Aucune intention de mettre en œuvre la vision dans un avenir prévisible.
* Contemplation : Intention de mettre en œuvre la vision à moyen terme. Une certaine ambivalence, malgré la reconnaissance de la nécessité d'agir.
* Préparation (détermination) : Volonté de prendre des mesures à court terme. Début des petits pas vers la mise en œuvre.
* Action : La mise en œuvre est bien engagée et l'intention est de continuer à progresser.
* Maintenance : La mise en œuvre a été soutenue pendant une période significative. Engagement à poursuivre la mise en œuvre et les progrès.

## Évaluation de l'impact

1. Dans quelle mesure les initiatives en matière de pratiques éducatives ouvertes et leur impact sont-ils évalués?

* L'évaluation formelle des initiatives de PEO et de leur impact est réalisée au niveau de l'établissement, englobe plusieurs dimensions des PEO (par exemple, l'impact sur les étudiant.e.s, les éducateur.trice.s et l'établissement), identifie les lacunes et les opportunités, et oriente la planification future.
* L'évaluation formelle des initiatives de PEO et de leur impact est réalisée au niveau institutionnel et sert de base à la planification future.
* L'évaluation formelle des initiatives de PEO et de leur impact est réalisée de manière limitée ou localisée (par exemple, les éducateur.trice.s individuel.le.s qui s'engagent dans la recherche de l'enseignement et de l'apprentissage ou des domaines comme la bibliothèque qui évaluent l'impact de leurs opérations liées aux PEO).
* Évaluation limitée, accessoire ou informelle de l'impact des pratiques éducatives ouvertes (par exemple, des éducateur.trice.s individuel.le.s peuvent interroger leurs étudiants).
* Absence d'évaluation des initiatives de PEO et de leur impact.
* Je ne sais pas

# Groupement 2 : Partenariats

## Partenariats avec les étudiant.e.s

1. Dans quelle mesure votre établissement s'engage-t-il dans des partenariats avec des étudiant.e.s pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes?

* Les partenariats de PEO avec les étudiant.e.s sont adoptés par l'ensemble de l'établissement et intégrés de manière structurelle (par exemple, lors de la révision/du développement des programmes, etc.)
* Les partenariats de PEO avec les étudiant.e.s sont encouragés dans l'ensemble de l’établissement.
* Les partenariats de PEO avec les étudiant.e.s sont localisés dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
* Partenariat limité, accessoire ou informel entre les étudiant.e.s et les PEO (par exemple, limité à des projets ponctuels ou à l'initiative ad hoc d'un membre du corps enseignant).
* Absence de partenariat étudiant au sein des PEO.
* Je ne sais pas

6a) Quelle est la nature des partenariats étudiants visant à soutenir les PEO dans votre établissement :

..............................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

## Autres partenariats internes

1. Dans quelle mesure existe-t-il d'autres partenariats internes au sein de votre établissement pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes?

7a) Bibliothèque

* Les partenariats internes avec la bibliothèque visant à soutenir les PEO sont continus et durables. Les partenaires s'engagent à long terme à soutenir les PEO.
* Les partenariats internes en cours avec la bibliothèque visant à soutenir les PEO sont limités à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou sont de durée limitée.
* Les partenariats internes avec la bibliothèque visant à soutenir les PEO sont limités à des projets ponctuels.
* Les partenariats internes avec la bibliothèque visant à soutenir les PEO sont limités, accessoires ou informels (par exemple, relations individuelles).
* Absence de partenariats internes pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

7b) Centre pour l'enseignement et l'apprentissage

* Les partenariats internes avec le Centre pour l’enseignement et l’apprentissage visant à soutenir les PEO sont continus et durables. Les partenaires s'engagent à long terme à soutenir les PEO.
* Les partenariats internes en cours avec le Centre pour l’enseignement et l’apprentissage visant à soutenir les PEO sont limités à des domaines spécifiques de l'institution (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou sont de durée limitée.
* Les partenariats internes avec le Centre pour l’enseignement et l’apprentissage visant à soutenir les PEO sont limités à des projets ponctuels.
* Partenariats internes avec le Centre pour l’enseignement et l’apprentissage visant à soutenir les PEO sont limités, accessoires ou informels (par exemple, relations individuelles).
* Absence de partenariats internes pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

7c) Bureau du registraire

* Les partenariats internes avec le bureau du registraire visant à soutenir les PEO sont continus et durables. Les partenaires s'engagent à long terme à soutenir les PEO.
* Les partenariats internes en cours avec le bureau du registraire visant à soutenir les PEO sont limités à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou sont de durée limitée.
* Les partenariats internes avec le bureau du registraire visant à soutenir les PEO sont limités à des projets ponctuels.
* Partenariats internes avec le bureau du registraire visant à soutenir les PEO sont limités, accessoires ou informels (par exemple, relations individuelles).
* Absence de partenariats internes pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

7d) Boutique du campus

* Les partenariats internes avec la boutique du campus visant à soutenir les PEO sont continus et durables. Les partenaires s'engagent à long terme à soutenir les PEO.
* Les partenariats internes en cours avec la boutique du campus visant à soutenir les PEO sont limités à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou sont de durée limitée.
* Les partenariats internes avec la boutique du campus visant à soutenir les PEO sont limités à des projets ponctuels.
* Partenariats internes avec la boutique du campus visant à soutenir les PEO sont limités, accessoires ou informels (par exemple, relations individuelles).
* Absence de partenariats internes pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

7e) Autres

Veuillez identifier tout autre partenariat interne au sein de votre établissement visant à soutenir les pratiques éducatives ouvertes. Pour chaque partenariat identifié, décrivez l’étendue et la nature de ce soutien pour les PEO.

.............................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

## Partenariats externes

1. Dans quelle mesure votre établissement ou votre communauté s'engage-t-il ou elle dans des partenariats externes pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes?

* Les partenariats externes visant à soutenir les PEO sont continus et durables. Les partenaires s'engagent à long terme à soutenir les PEO.
* Les partenariats externes en cours pour soutenir les PEO sont limités à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou sont de durée limitée.
* Les partenariats externes visant à soutenir les PEO sont limités à des projets ponctuels (par exemple, co-organisation d'ateliers de développement professionnel, collaboration à un projet de recherche et de développement ou financement du développement de nouvelles ressources éducatives libres).
* Des partenariats externes limités, accessoires ou informels pour soutenir les PEO (par exemple, faire appel à des lectures, des consultant.e.s, des conférencier.ère.s, etc. extérieurs, ou participer à des conférences et rapporter les idées sur le campus).
* Absence de partenariats externes pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

8a) Veuillez énumérer brièvement les partenariats externes qui soutiennent les PEO dans votre établissement et les attentes pour chacun d'entre eux : .........................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

# Groupement 3 : Politiques, incitations et développement professionnel

## Politiques

1. Dans quelle mesure existe-t-il des politiques de soutien aux pratiques éducatives ouvertes dans votre établissement?

* La vision et les politiques institutionnelles sont alignées sur les procédures et les pratiques qui soutiennent les PEO.
* Les politiques qui soutiennent les PEO sont élaborées et mises en œuvre dans l'ensemble de l'établissement.
* Les politiques qui soutiennent les PEO sont élaborées et mises en œuvre dans des domaines ou à des niveaux spécifiques de l'établissement (par exemple, au sein d'une ou de plusieurs facultés ou départements).
* Les politiques qui soutiennent les PEO sont limitées, accessoires ou informelles. Des groupes pionniers peuvent être en train d'élaborer des politiques.
* Absence de politiques conçues pour soutenir les PEO
* Je ne sais pas

9a) Veuillez énumérer les politiques spécifiques visant à soutenir les PEO dans votre établissement (inclure les hyperliens s'ils sont disponibles) :

.........................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

## Mesures d'incitation

1. Existe-t-il des incitations ou des récompenses pour s'engager dans des pratiques éducatives ouvertes?

* Il existe des incitations ou des récompenses pour s'engager avec les PEO au niveau régional, national ou international.
* Il existe des incitations ou des récompenses pour s'engager avec les PEO au niveau de l'établissement.
* Il existe des incitations ou des récompenses pour la participation aux PEO dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, au sein d'une ou de plusieurs facultés ou départements).
* Incitations ou récompenses limitées, accessoires ou informelles pour l’engagement avec les PEO.
* Absence d'incitations ou de récompenses pour l'engagement avec les PEO
* Je ne sais pas

1. Quels types d'incitations sont proposés au corps enseignant et au personnel pour la mise en œuvre de pratiques éducatives ouvertes?

* Incitation monétaire (par exemple, allocation)
* Réduction de la charge d'enseignement (c'est-à-dire du temps)
* Subventions (par exemple, pour l'embauche d'étudiant.e.s assistant.e.s, etc.)
* Reconnaissance lors de la titularisation et de la promotion
* Reconnaissance informelle (par exemple, profils, célébrations, etc.)
* Prix officiels
* Autre (veuillez préciser) :

## Développement professionnel

1. Dans quelle mesure un développement professionnel est-il proposé sur les pratiques éducatives ouvertes?

* Le développement professionnel sur les PEO est intégré et adopté par l'ensemble de l'établissement.
* Le développement professionnel sur les PEO est proposé dans l'ensemble de l'établissement.
* Un certain développement professionnel sur les PEO a lieu, mais il est localisé dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, au sein d'une ou de plusieurs facultés ou départements).
* Le développement professionnel pour les PEO est limité, accessoire ou informel (par exemple, les éducateur.trice.s peuvent utiliser leurs fonds de développement personnel).
* Il n'y a pas de développement professionnel sur les PEO.
* Je ne sais pas

# Groupement 4 : Soutien institutionnel

## Technologie et autres infrastructures

1. Dans quelle mesure l'établissement dispose-t-il de l'infrastructure (par exemple, la technologie) nécessaire pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes?

* L'établissement dispose d'une infrastructure solide pour soutenir la formation professionnelle continue (par exemple, les technologies et les systèmes permettant la publication des REL).
* L'établissement dispose d'une infrastructure de base pour soutenir la formation professionnelle continue (par exemple, des technologies et des systèmes permettant d'intégrer les REL dans l'environnement d'apprentissage).
* L'infrastructure nécessaire pour soutenir la formation continue en ligne est localisée dans des domaines spécialisés de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements ont acheté ou développé les technologies appropriées).
* L'infrastructure de soutien à la formation professionnelle continue est limitée, accessoire ou informelle (par exemple, des membres de la faculté peuvent s'être abonnés à des technologies pertinentes).
* Absence d'infrastructure pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

## Ressources/financement

1. Dans quelle mesure l'établissement dispose-t-il des ressources (financement, par exemple) nécessaires pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes ?

* L'établissement dispose de ressources solides pour soutenir les PEO (par exemple, un financement important pour soutenir la création de REL et les innovations en matière de pédagogie ouverte, etc.)
* Des ressources de base pour soutenir les PEO sont disponibles dans l'ensemble de l'établissement (par exemple, un petit programme de subventions pour les REL).
* Les ressources destinées à soutenir les PEO sont localisées dans des domaines spécialisés de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
* Les ressources destinées à soutenir la PEO sont limitées, accessoires ou informelles (par exemple, les membres du corps professoral peuvent puiser dans les fonds de développement professionnel existants).
* Absence de ressources pour soutenir la PEO.
* Je ne sais pas

## Types d’aide institutionnelle disponibles

1. Quels types d'aide institutionnelle sont disponibles pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes?

* Découvrir les REL (par exemple, le soutien de la Bibliothèque)
* Hébergement et présentation des REL (par exemple, dépôt institutionnel ouvert)
* Conception et mise en œuvre d'une pédagogie ouverte (par exemple, soutien du Centre pour l'enseignement et l'apprentissage)
* Accès (par auto-hébergement ou par abonnement) aux technologies/plateformes de soutien aux PEO (par exemple, Open Journal Systems, Pressbooks, H5P, WeBWorK, etc.)
* Assistance technique à l'utilisation de technologies/plateformes pour soutenir les PEO (par exemple, Open Journal Systems, Pressbooks, H5P, WeBWorK, etc.)
* Programme de publication des REL (peut inclure des services tels que la gestion de projet, la conception graphique, la création multimédia, la révision, l'évaluation par les pairs, etc.)
* Programme de financement/subvention dédié (par exemple, subventions pour les REL, bourses pour la pédagogie ouverte, etc.)
* Un ou plusieurs postes dédiés au soutien des PEO (par exemple, bibliothécaire des REL, stratège de l'éducation ouverte, etc.)
* Soutien spécifique à la recherche en libre accès (par exemple, auto-archivage dans le dépôt institutionnel, accès à la publication dans des revues en libre accès sans frais de traitement des articles, etc.)
* Soutien spécifique aux pratiques de la science ouverte (par exemple, adhésion au Center for Open Science, formation, incitations, etc.)
* Soutien spécifique à la recherche sur l'éducation ouverte (par exemple, subventions internes ou bourses).
* Développement professionnel interne tel que des formations/ateliers (par exemple, les licences Creative Commons, la découverte de REL, la conception d'une pédagogie ouverte, etc.)
* Soutien au développement professionnel en dehors de l'établissement (par exemple, suivre des cours/programmes ou assister à des conférences sur l'éducation ouverte)
* Adhésion institutionnelle à une ou plusieurs organisations pertinentes (par exemple, Open Education Global, Open Education Network, OER universitas, etc.)
* Autres :

## Soutien à la recherche

1. Dans quelle mesure les PEO bénéficie-t-elle d'un soutien interne (institutionnel) en matière de recherche?

* Le soutien à la recherche et au développement des PEO est assuré à toutes les étapes, depuis l'identification des sources de financement et la préparation de la proposition de recherche jusqu'à la mise en œuvre du projet et la présentation du rapport de recherche final.
* Outre le soutien administratif à la recherche sur les PEO et l'identification des possibilités de financement externe de la recherche, une aide est apportée à la préparation des propositions de recherche, qui comprend l'élaboration d'un budget, la réalisation d'une analyse documentaire, la consultation de modèles et de méthodes de recherche et le partage de commentaires et suggestions.
* Outre le soutien administratif à la recherche sur les PEO, un soutien est apporté à l'identification et à la promotion du financement de la recherche sur les PEO.
* Le soutien à la recherche sur les PEO est limité, la plupart des aides étant de nature administrative, comme la préparation d'accords ou de contrats de recherche ou l'examen et la soumission de propositions de financement.
* Absence de soutien à la recherche et au développement.
* Je ne sais pas

## Communication

1. Quels sont les canaux de communication utilisés pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes au sein de l'établissement ?

* Outre les canaux de communication formels (listes de distribution par courrier électronique, communiqués de presse, bulletins d'information, pages web, etc.) utilisés pour soutenir les PEO dans l'ensemble de l'établissement, des mises à jour sont également diffusées au-delà de l'établissement (par exemple, par l'intermédiaire de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux et de canaux associés).
* Des canaux de communication formels (listes de distribution par courrier électronique, communiqués de presse, bulletins d'information, pages web, etc.) sont utilisés pour soutenir les PEO dans l'ensemble de l'établissement.
* Des canaux de communication formels (réunions périodiques, listes de distribution par courrier électronique, bulletins d'information, pages web, etc.) sont utilisés pour soutenir les PEO dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
* Des canaux limités, accessoires ou informels sont utilisés pour soutenir les PEO (tels que le courrier électronique, la messagerie directe).
* Absence de canaux de communication pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

# Groupement 5 : Leadership et défense des intérêts

## Structure institutionnelle

1. Dans quelle mesure existe-t-il une structure institutionnelle pour soutenir les pratiques éducatives ouvertes?

* Un haut responsable de la structure institutionnelle dirige l'initiative en matière de PEO avec le soutien du centre spécialisé de l'établissement.
* Un centre spécialisé dirige et soutient les PEO.
* Un ou plusieurs postes ont été créés pour soutenir les PEO au sein d'unités telles que la Bibliothèque, le Centre d'enseignement et d'apprentissage, etc.
* Structure limitée, accessoire ou informelle qui dirige et soutient les PEO (par exemple, champion.ne d’une faculté, communauté de pratique, etc.)
* Absence de structure institutionnelle pour soutenir les PEO.
* Je ne sais pas

## Défense des intérêts

1. Qui sont les défenseurs des pratiques éducatives ouvertes au sein de votre établissement?

* Défenseurs étudiant.e.s
* Défenseurs du corps professoral et enseignant
* Défenseurs bibliothécaires
* Défenseurs du personnel d'appui (par exemple, personnel du Centre pour l'enseignement et l'apprentissage, personnel de la Bibliothèque, etc.)
* Défenseurs administrateur.trice.s (par exemple, doyen.ne.s, doyen.ne.s associé.e.s, cadres supérieurs, etc.)
* Défenseurs de plusieurs groupes internes (par exemple, groupe de travail/comité interfonctionnel sur l'éducation ouverte)
* Défenseurs externes (organisations externes, gouvernement, etc.)
* Aucun défenseur connu
* Autre (veuillez préciser) :

## Adéquation des ressources institutionnelles fournies

1. Dans quelle mesure la direction de votre établissement fournit-elle des ressources (humaines, financières, en capital, etc.) pour soutenir les initiatives de pratiques éducatives ouvertes de l'établissement?

* Ressources substantielles pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle de l'établissement
* Ressources adéquates pour soutenir l'adoption à l'échelle de l'établissement
* Ressources limitées (par exemple, financement pilote, engagements à durée limitée, etc.) qui sont insuffisantes pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle de l'établissement
* Pas de ressources/ressources minimales
* Je ne sais pas

# Groupement 6 : Changement de culture

## Sensibilisation

1. Quel est le degré de sensibilisation aux pratiques éducatives ouvertes?

* Sensibilisation généralisée au sein de l'établissement
* Sensibilisation modérée dans l'ensemble de l'établissement
* Sensibilisation limitée à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements)
* Sensibilisation limitée à des champion.ne.s individuel.le.s
* Peu ou pas de sensibilisation
* Je ne sais pas

## Utilisation des ressources institutionnelles fournies

1. Dans quelle mesure le corps enseignant et le personnel utilisent-ils les ressources disponibles pour soutenir les pratiques d'éducation ouverte?

* La demande de ressources est plus forte qu'elle ne peut l'être
* Adoption significative qui démontre un fort retour sur investissement
* Une utilisation suffisante qui justifie la fourniture d'un soutien continu
* Peu ou pas d'utilisation
* Je ne sais pas

## Intégration dans les programmes d'études

1. Dans quelle mesure les cours et les programmes intègrent-ils les pratiques éducatives ouvertes?

* Les PEO sont intégrées dans un grand nombre de cours. Dans de nombreux cas, l'intégration se fait au niveau du programme.
* Les PEO sont intégrées dans un grand nombre de cours. Dans certains cas, l'intégration se fait au niveau du programme.
* Un grand nombre d'enseignant.e.s ont intégré les PEO dans leurs cours, mais l'intégration ne se fait pas encore au niveau du programme.
* Certains enseignant.e.s expérimentent avec les PEO dans leurs cours, mais l'intégration ne se fait pas au niveau du programme.
* Les cours et les programmes n'intègrent pas les PEO.
* Je ne sais pas

## Question ouverte

1. D'après votre connaissance des PEO dans votre établissement, percevez-vous un changement d'attitude à l'égard de cette approche de l'enseignement et de l'apprentissage? Dans l'affirmative, quels types de preuves ou d'indicateurs indiquent un changement de culture ou de pratique (par exemple, un plus grand nombre d'enseignant.e.s sollicitant des subventions, une plus grande intégration aux programmes d'études, davantage de communiqués de presse, une plus grande utilisation des fonds de formation continue pour l'enseignement et l'apprentissage, etc.) Si ce n'est pas le cas, pourquoi pensez-vous que ce soit le cas?